

## L'Auto-entreprise, levier du Développement et d'Intégration du Secteur Informel

Le CESE considère que l'auto-emploi est un instrument de contribution à l'atténuation de la pauvreté et à la création des opportunités d'emplois à travers l'auto-entreprise. L'objectif est de proposer des recommandations pour appuyer et promouvoir la dynamique de l'auto-emploi afin de le hisser en levier pour la réalisation d'un développement local et régional inclusif et moteur de la modernisation des politiques sectorielles.

### Recommandations du CESE

Dans ce cadre, le Conseil recommande de :

- D'élaborer une stratégie nationale de l'initiative entrepreneuriale avec des dimensions régionales ;
- Créer des comités régionaux de l'auto-entreprise impliquant les secteurs public, privé, les universités, les instituts de formation, de la recherche scientifique et la société civile ;
- Elargir les prérogatives de l'ANAPEC pour lui attribuer l'accompagnement et le soutien de l'auto-entreprise ;
- Renforcer le rôle des chambres professionnelles pour appuyer et accompagner les entreprises ;
- Soutenir les instances de la société civile actives dans le domaine de l'entrepreneuriat ;
- Valoriser les ressources régionales et protéger les productions locales des entreprises à portée sociale et solidaire de la multiplication des intermédiaires et en leur assurant la primauté d'accès aux ressources locales ;
- Intégrer les marchands ambulants dans l'économie nationale à travers le développement de marchés itinérants et l'intégration structurée des espaces de commerces ambulant et léger dans l'aménagement urbain et commercial ;
- Fournir les garanties nécessaires durant l'application de la loi sur l'auto-entrepreneur et ce, en révisant et mettant à jour la liste des professions autorisées, l'intégration des professions du monde rural et la limitation du champ de la responsabilité personnelle ;
- Diversifier les financements publics et privés adéquats aux besoins de l'auto-entreprise, et préparer un écosystème favorable à la mise en place de produits financiers dédiés aux porteurs de projets dans la perspective de leur faciliter l'accès aux crédits ;
- Mettre en place des mécanismes incitatifs en faveur des institutions financières pour les

encourager à s'impliquer activement dans le processus de financement des auto-entreprises ;

- Renforcer le rôle de la CCG et élargir sa présence dans les régions à travers des guichets régionaux plus attractifs et plus efficaces, permettant de rapprocher ses services et les diversifier au profit de l'ensemble des besoins d'entreprise. ;
- Généraliser les pépinières et les couveuses d'entreprises dans toutes les régions du Maroc ;
- Organiser, régulièrement, des assises nationales et des rencontres régionales de l'auto-entreprise pour évaluer le bilan de l'initiative entrepreneuriale et de l'auto-emploi et évaluer leur contribution effective à la dynamique du développement régional et local pour la création de richesses et d'emplois.